AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1691
FR0004031763-FS0653

5 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2013, la société Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 novembre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société COHERIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 305 125 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 5,44% du capital et 4,83% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions COHERIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital de 5 613 075 actions représentant 6 311 238 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.